Desjardins
Caisse d'Acton Vale–Rivière Noire

Bourses d'études

1100, rue Saint-André
Acton Vale (Québec) J0H 1A0
Tél. : 450 546-2715 / Téléc. : 450 546-4131
www.desjardins.com/caisse-actonvale-rivierenoire

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : **Le mercredi 10 octobre 2018, 20 :00.**

Pour prendre part au tirage, l'étudiant devra idéalement être présent le vendredi 19 octobre 2018. En cas d'empêchement, il pourra être représenté par une autre personne.*.

☐ Mme ☐ M. Prénom : _____ Nom : _____

Folio : _____ Date de naissance : _____

Adresse permanente : _____

Adresse courriel : _____

Téléphone domicile :_____ Cellulaire : _____

En septembre 2018, serez-vous aux études à temps plein? ☐ Oui ☐ Non

Niveau : ☐ Professionnel ☐ Collégial ☐ Universitaire

Niveau : ☐ Secondaire V (s'il s'agit d'un retour aux études seulement) Âge : _____

Établissement d'enseignement : _____

Programme d'études : _____

IMPORTANT : Joindre au formulaire d'inscription **une attestation d'études à temps plein**
(ex. : preuve d'inscription, de fréquentation, horaire de cours, etc.)
Note : Le « temps plein » est défini par l'établissement d'enseignement fréquenté.

En janvier 2019, poursuivrez-vous des études à temps plein? ☐ Oui ☐ Non

Diplôme convoité / profession envisagée :_____

***** Lors de la soirée de tirage, je serai présent : ☐ oui ☐ non
Si vous avez répondu non, quel est le nom de la personne qui vous représentera : _____
Quel est son lien avec vous : ☐ parent ☐ frère/sœur ☐ ami ☐ proche
Cette personne est : ☐ membre ☐ non-membre de la Caisse

Lors de la soirée de tirage, je serai accompagné de : _____ ☐ membre ☐ non-membre

J'atteste que les présentes déclarations sont exactes et complètes. Je reconnais avoir pris connaissance de la section *Règlement du concours* et consens à ce que la Caisse mentionne mon nom et utilise ma photo à des fins promotionnelles ou informationnelles, et ce, sans rémunération.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à _____ ce _____e jour de_____ 2018
(ville) (mois)

_____
Signature du candidat
(le nom fera office de signature en version électronique)

Pour valider votre inscription, veuillez répondre à cette question d'habileté mathématique : **2 × 10 ÷ 5 = _____**

Veuillez retourner le formulaire d'inscription dûment rempli en lettres moulées et votre attestation d'études à temps plein à :
Madame Nicole Poirier
Caisse Desjardins d'Acton Vale–Rivière Noire
nicole.poirier@desjardins.com
Bourses d'études
ou en le déposant directement à l'un de nos centres de services durant les heures d'ouverture :
Siège social Acton Vale, 1100 rue Saint-André, Acton Vale
Centre de services Roxton Falls, 254 rue Notre-Dame, Roxton Falls
Centre de services Saint-Valérien, 1390 rue Principale, Saint-Valérien-de-Milton
Centre de services Upton, 808 rue Lanoie, Upton
Centre de services Sainte-Christine, 646 rue Principale, Sainte-Christine
Dans les jours suivant la réception de votre candidature, un avis de réception électronique vous sera envoyé.

RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA CAISSE	Candidature reçue le : _____ ☐ Comptoir ☐ Internet Date d'ouverture du folio : _____ Nº de candidature : _____

Note : Dans le but d'alléger le texte, le genre masculin a été privilégié.

Desjardins
Caisse d'Acton Vale–Rivière Noire

Bourses d'études

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1- MODE DE PARTICIPATION

Pour participer au concours de bourses d'études, les étudiants doivent remplir le formulaire de participation officiel disponible dans l'un des centres de services* de la Caisse Desjardins d'Acton Vale–Rivière Noire ainsi que sur son site Internet : www.desjardins.com/caisse-actonvale-rivierenoire.

Pour être valides, tous les formulaires d'inscription, accompagnés d'une attestation d'études, doivent avoir été reçus dans un des cinq centres de services, ou par courriel à nicole.poirier@desjardins.com **au plus tard le mercredi 10 octobre à 20 :00 heures.**

Les formulaires de participation deviennent la propriété de la Caisse Desjardins d'Acton Vale–Rivière Noire et ne seront pas retournés aux participants.

2 – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être membre de la Caisse Desjardins d'Acton Vale-Rivière Noire depuis au moins trois ans au 30 septembre 2018;
- Être inscrit à temps plein (selon la définition de l'établissement d'enseignement) à un programme d'études de niveau professionnel, collégial ou universitaire;
- Pour s'inscrire au programme d'études de niveau secondaire, il doit s'agir obligatoirement d'un retour aux études;
- Fournir une preuve d'inscription ou de fréquentation ou un horaire de cours pour la session automne 2018;
- Poursuivre en janvier 2019 des études à temps plein de niveau professionnel, collégial ou universitaire.

3 – MODE D'ATTRIBUTION DES BOURSES

Lors de la soirée du vendredi 19 octobre 2018, un tirage au sort sera effectué pour déterminer les 30 gagnants d'une bourse variant entre 500 $ et 800 $. De plus, 20 tirages au sort de 50 $ seront effectués parmi tous les participants restants. Les participants, tirés au hasard, seront gagnants sous réserve de remplir toutes les conditions prévues au règlement du concours.

Pour prendre part au tirage, l'étudiant devra idéalement être présent ou représenté par une tierce personne, le vendredi 19 octobre 2018, à compter de 18 h 30, à la Salle Laurent-Paquin de la Polyvalente Robert-Ouimet située au 1450, 3e Avenue à Acton Vale.

Modalités de paiement

La bourse sera remise au gagnant lors d'un rendez-vous qu'il aura pris avec son conseiller Desjardins, en appelant au 450 546-2715.

4 – DESCRIPTION DES BOURSES

Au total, un montant de 20 000 $ en bourses d'études sera remis par la Caisse Desjardins d'Acton Vale–Rivière Noire.

5 – RÈGLES GÉNÉRALES

Pour que le formulaire d'inscription soit valide, le candidat devra avoir répondu correctement à la question d'habileté mathématique y figurant.

Les enfants des dirigeants et des employés de la Caisse sont admissibles à ce concours si les autres conditions sont remplies. Cependant, les employés et les dirigeants de la Caisse ne sont pas admissibles à ce concours.

Toute fausse déclaration de la part d'un gagnant entraînera automatiquement sa disqualification du concours.

La Caisse Desjardins d'Acton Vale–Rivière Noire n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où son incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de son contrôle.

La Caisse Desjardins d'Acton Vale–Rivière Noire se réserve le droit de mettre fin à ce concours si des événements indépendants de sa volonté l'empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.

La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement que la Caisse Desjardins d'Acton Vale–Rivière Noire se chargera de faire appliquer. Toutes ses décisions sont finales.

Le règlement du concours est disponible dans les centres de services* ainsi que sur le site Internet de la Caisse : www.desjardins.com/caisse-actonvale-rivierenoire.

6 – CONSENTEMENT

En participant au concours, le membre accepte que la Caisse Desjardins d'Acton Vale–Rivière Noire mentionne son nom et utilise sa photo à des fins promotionnelles ou informationnelles et ce, sans rémunération.

**** Voir la liste des centres de services au bas du formulaire d'inscription.***